



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 48/22 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION SITUEE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu la demande de la Présidente de l'association les Zouzous,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'une salle de réunion située à la Maison des Associations à l'association « les Zouzous ».

DIT que la présente convention est conclue du 6 Septembre 2022 au 4 Juillet 2023, le mardi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H. La durée est ferme.

DIT que l'occupation est consentie au prix de 180 € par mois.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 14 septembre 2022



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

